

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

RECUEIL SPECIAL

DU 20 février 2014

PREFET DU VAL-DE-MARNE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
RECUEIL SPECIAL du 20 février 2014

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PREFECTURE

**SERVICE DE LA COORDINATION
INTERMINISTERIELLE ET DE L'ACTION
DEPARTEMENTALE**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2014/4322	18/2/2014	Modifiant l'arrêté n°2013/402 du 5/2/2013 modifié portant délégation de signature à M. Ivan BOUCHIER, Sous-Préfet de l'Hay les Roses	1
2014/4323	18/2/2014	Modifiant l'arrêté n°2014/3851 du 6/1/2014 portant délégation de signature à M. Michel MOSIMANN, Sous-Préfet de Nogent sur Marne	3

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE DU VAL DE MARNE
SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE
ET DE L'ACTION DEPARTEMENTALE
MISSION COORDINATION INTERMINISTERIELLE

A R R E T E N° 2014/4322

**Modifiant l'arrêté n°2013/402 du 5 février 2013 modifié
portant délégation de signature à M. Ivan BOUCHIER,
Sous-Préfet de L'Hay-les-Roses**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret du 30 décembre 1966 créant l'arrondissement de Nogent-sur-Marne ;
- VU** le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;
- VU** le décret n° 2001-15 du 4 janvier 2001 modifié relatif à la délivrance des certificats d'immatriculation et des permis de conduire et modifiant le Code de la route ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et la région Ile-de-France ;
- VU** le décret du 29 juillet 2011 nommant M. Ivan BOUCHIER, Sous-Préfet de L'Hay-les-Roses ;
- VU** le décret du 17 janvier 2013 nommant M. Thierry LELEU, Préfet du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté n°2013/402 du 5 février 2013 modifié par l'arrêté n°2013/2348 du 2 août 2013 portant délégation de signature à M. Ivan BOUCHIER, Sous-Préfet de L'Hay-les-Roses
- VU** la décision d'affectation du 20 août 2013 de Mme Farah BELAINOUSSI, Secrétaire administrative de classe normale, en tant qu'adjointe au chef du bureau de la Règlementation, de la Citoyenneté et des Moyens
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R E T E :

ARTICLE 1er : L'article 1 de l'arrêté n°2013/402 du 5 février 2013 modifié est complété comme suit :

4 – En matière électorale

- les reçus de dépôt de liste, les récépissés définitifs et les refus de récépissé

ARTICLE 2 : L'article 5 de l'arrêté n°2013/402 du 5 février 2013 modifié est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M Emmanuel MIGEON, Secrétaire Général de la sous-préfecture, lorsqu'ils sont amenés à le remplacer, délégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes transmissions ou saisines et tous visas se rapportant aux attributions énumérées à l'article 1^{er} ci-dessus, **à l'exclusion des décisions, actes d'autorité et correspondances aux élus locaux valant décision à :**

Mme Annette RAZE, Attachée principale, chef du Bureau de la Réglementation, de la Citoyenneté et des Moyens et, en son absence ou en cas d'empêchement à :

Mme Farah BELAINOUSSI, *Secrétaire administrative de classe normale*, adjointe au chef du bureau

.....

ARTICLE 3 : Les autres dispositions de l'arrêté modifié susvisé demeurent inchangées

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Sous-Préfet de L'Hay-les-Roses sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 18 février 2014

Thierry LELEU

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE DU VAL DE MARNE

SERVICE DE LA COORDINATION INTERMINISTERIELLE
ET DE L'ACTION DEPARTEMENTALE

MISSION COORDINATION INTERMINISTERIELLE

A R R E T E N° 2014/4323

**Modifiant l'arrêté n°2014/3851 du 6 janvier 2014
portant délégation de signature à M. Michel MOSIMANN
Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne**

**Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU** le décret du 30 décembre 1966 créant l'arrondissement de Nogent-sur-Marne ;
- VU** le décret n° 98-81 du 11 février 1998 modifiant la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics et relatif aux décisions prises par l'Etat en matière de prescription quadriennale ;
- VU** le décret n° 2001-15 du 4 janvier 2001 modifié relatif à la délivrance des certificats d'immatriculation et des permis de conduire et modifiant le Code de la route ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans les départements et la région Ile-de-France ;
- VU** le décret du 17 janvier 2013 nommant M. Thierry LELEU, Préfet du Val-de-Marne ;
- VU** le décret du 13 décembre 2013, nommant M. Michel MOSIMANN, administrateur général, en qualité de Sous-Préfet hors classe, Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2006/2341 du 23 juin 2006 portant organisation de la sous-préfecture de Nogent-sur-Marne modifié par l'arrêté n° 2008/4303 du 24 octobre 2008 ;
- VU** l'arrêté n°2014/3851 du 6 janvier 2014 portant délégation de signature à M. Michel MOSIMANN, Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne
- VU** la décision d'affectation du 10 février 2014 de M. Alexandre WATTIN, Attaché, en qualité de chef du bureau de la Citoyenneté et de la Circulation Routière

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

A R R E T E :

ARTICLE 1er : L'article 1 de l'arrêté n°2014/3851 du 6 janvier 2014 est complété comme suit :

4 – En matière électorale

- les reçus de dépôt de liste, les récépissés définitifs et les refus de récépissé

ARTICLE 2 : L'article 5 de l'arrêté 2014/3851 du 6 janvier 2014 est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence LAVAL-BACONNIER, Secrétaire Générale de la sous-préfecture, lorsqu'ils sont amenés à la remplacer, délégation de signature est donnée à l'effet de signer toutes transmissions ou saisines et tous visas se rapportant aux attributions énumérées à l'article 1^{er} ci-dessus, **à l'exclusion des décisions, actes d'autorité et correspondances aux élus locaux valant décision à :**

.....

M. Alexandre WATTIN, Attaché, chef du bureau de la Citoyenneté et de la Circulation Routière, et, en son absence ou en cas d'empêchement à :

- **Mme Anne KAMP**, Secrétaire administrative de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau et, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci à **Mme Sylvie LAURENT**, Secrétaire administrative, chef de la section des naturalisations

.....

ARTICLE 3 : Les autres dispositions de l'arrêté susvisé demeurent inchangées

ARTICLE 4 : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Sous-Préfet de Nogent-sur-Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Créteil, le 18 février 2014

Thierry LELEU

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA
PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

★★★★★★

POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne
Direction des Ressources Humaines et des Affaires Financières
5ème Bureau
21-29 avenue du général de Gaulle
94038 CRETEIL Cedex**

Les actes originaux sont consultables en préfecture

Le Directeur de la Publication

**Monsieur Christian ROCK
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture
Publication Bi-Mensuelle**

Numéro commission paritaire 1192 AD